



COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Quarantième session

Rome (Italie), 7-11 octobre 2013

RAPPORT

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a tenu sa quarantième session du 7 au 11 octobre 2013 au Siège de la FAO, à Rome. Étaient présents des délégués de 121 membres du Comité et de 14 États non membres du Comité, ainsi que les représentants de:

- 11 institutions et organismes du système des Nations Unies;
- 95 organisations de la société civile¹;
- 1 organisation internationale de recherche agronomique;
- 2 institutions financières régionales et internationales;
- 47 associations du secteur privé et fondations philanthropiques privées²; et
- 26 observateurs.

2. 25 ministres et 12 vice-ministres étaient inscrits comme participants. La liste complète des Membres, des participants et des observateurs est reproduite dans le document portant la cote CFS 2012/39/Inf.4 (<http://www.fao.org/bodies/cfs/cfs40/fr/>).

3. Le présent rapport contient les annexes suivantes: Annexe A – Ordre du jour de la session; Annexe B – Composition du Comité; Annexe C – Liste des documents; Annexe D – Extraits du document CFS 2013/40/10 Rev.1 «Propositions d'amendements à apporter au règlement intérieur du CSA et à l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation».

4. Le Comité a été informé que l'Union européenne (UE) participerait aux travaux de la session conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'Article II de l'Acte constitutif de la FAO.

5. Le Président du Comité, M. Yaya Olaniran (Nigéria), a déclaré la session ouverte.

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires.

¹ La participation d'organisations de la société civile a été facilitée par le Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce chiffre comprend 74 OSC regroupées sous l'égide de ce Mécanisme.

² Ce chiffre comprend 44 entreprises regroupées sous l'égide du Mécanisme du secteur privé.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mi744f

7. Le Comité a nommé un comité de rédaction présidé par M. Lupiño Lazaro (Philippines) et composé des pays suivants: Afghanistan, Algérie, Autriche, Brésil, Canada, Côte d'Ivoire, Inde, Lituanie (qui préside actuellement le Conseil de l'Union européenne), Nouvelle-Zélande, République de Corée, République dominicaine, Soudan et Suisse.
8. Certains pays ont indiqué que, du fait que des documents leur étaient parvenus en retard dans certaines langues officielles des Nations Unies – notamment des documents de travail pour les tables rondes –, ils n'avaient pas pu participer aux débats de ces tables rondes.
9. Le Comité est convenu que les documents de session devaient impérativement être remis dans toutes les langues officielles des Nations Unies dans les délais impartis, afin que toutes les délégations puissent les examiner, et il a invité instamment tous les responsables de leur élaboration à faire le nécessaire pour que les délais soient dûment respectés.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA QUARANTIÈME SESSION DU CSA

10. M. José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Kanayo F. Nwanze, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), Mme Ertharin Cousin, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), M. David Nabarro, Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition (intervenant au nom du Secrétaire général des Nations Unies), et M. M. S. Swaminathan, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ont prononcé des allocutions d'ouverture. Ces allocutions sont reproduites sous la forme de documents d'information du CSA, disponibles à l'adresse <http://www.fao.org/bodies/cfs/cfs40/>.

III. ÉTAT DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE MONDE 2013

11. L'édition 2013 du rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI), intitulée «Les multiples dimensions de la sécurité alimentaire», a été présentée au Comité par M. Pietro Gennari, Directeur de la Division de la statistique (ESS) de la FAO et coordonnateur de cette publication, avec la contribution des coauteurs M. Thomas Elhaut, Directeur de la Division des statistiques et des études au service du développement (SSD) du Fonds international de développement agricole (FIDA) et de Mme Joyce Luma, Chef du Service de l'analyse de la sécurité alimentaire du Programme alimentaire mondial (PAM).
12. Le Comité a été informé de certaines des conclusions du rapport SOFI 2013, à savoir:
 - i) On estime que 842 millions de personnes, soit environ une personne sur huit dans le monde, souffraient de faim chronique en 2011-2013, contre 868 millions pour la période 2010-2012.
 - ii) Les régions en développement prises dans leur ensemble ont enregistré des avancées considérables dans la réalisation de la cible de l'OMD 1 consacrée à la réduction de la faim.
 - iii) Même si globalement la situation s'est améliorée, des écarts importants persistent entre les régions.
 - iv) La croissance peut se traduire par une augmentation des revenus et un recul de la faim, mais une croissance économique plus forte ne profite pas forcément à tous.
 - v) La sécurité alimentaire est une question complexe. Il est plus facile de comprendre ses diverses dimensions – disponibilités, accès, utilisation et stabilité – lorsqu'elle est présentée par le biais d'une série d'indicateurs.
 - vi) La sous-alimentation et la dénutrition coexistent dans de nombreux pays. Dans certains pays, toutefois, les taux de dénutrition sont considérablement plus élevés que la prévalence de la sous-alimentation.
 - vii) S'engager sur le long terme à intégrer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les politiques et les programmes publics est un élément clé de la réduction de la faim.

- viii) Il est possible de réduire la faim, même en situation de pauvreté généralisée, en associant des politiques visant à augmenter la productivité agricole, surtout celle des petits exploitants, et des politiques et programmes de protection sociale.
- ix) Les envois de fonds effectués par les migrants, dont le montant au niveau mondial est aujourd'hui trois fois plus élevé que l'aide publique au développement, ont un impact non négligeable sur la pauvreté et sur la sécurité alimentaire.

IV. CONVERGENCE DES POLITIQUES

A. TABLE RONDE: AGROCARBURANTS ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

13. M. Mafizur Rahman (Bangladesh), Rapporteur de la Table ronde sur les agrocarburants et la sécurité alimentaire a présenté le thème et l'ensemble des recommandations proposées.
14. Le Comité:
 - a. S'est félicité du travail que le Groupe d'experts de haut niveau avait accompli sur les agrocarburants et la sécurité alimentaire, et du rapport consacré à ce thème.
 - b. A rappelé les conclusions de ses délibérations sur «l'instabilité des prix des denrées alimentaires» d'octobre 2011, et en particulier l'alinéa i) du paragraphe 50 du rapport final de sa trente-septième session.
 - c. A souligné que la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire étaient liées et a reconnu que la réalisation de ces deux objectifs constituait un réel défi, compte tenu des quatre dimensions de la sécurité alimentaire (la disponibilité, l'accès, la stabilité et l'utilisation).
 - d. A pris note des différents éléments moteurs dans le développement des agrocarburants, notamment la sécurité énergétique, l'atténuation du changement climatique, le développement des marchés d'exportation et le développement rural.
 - e. A reconnu que le développement des agrocarburants ouvrait des possibilités et impliquait des risques aux niveaux économique, social et environnemental, selon le contexte et les pratiques.
 - f. A souligné que la sécurité alimentaire et la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale devaient être des priorités pour toutes les parties prenantes concernées par le développement des agrocarburants, lequel ne devrait pas compromettre la sécurité alimentaire et devrait prendre en considération, en particulier, le rôle très important que jouent les femmes et les petits exploitants dans la sécurité alimentaire, compte tenu des différents contextes nationaux.
 - g. S'est dit conscient de ce qui suit:
 - i) Les liens entre les agrocarburants et la sécurité alimentaire sont multiples et complexes et peuvent se manifester de manière différente à différents échelons géographiques (local, national, régional, mondial) et à différents horizons temporels. Pour évaluer ces liens, il faudrait donc tenir compte de leurs multiples facettes et des différents contextes. Par ailleurs, l'élaboration de politiques relatives aux agrocarburants et les investissements en la matière devraient passer par une approche intégrée, fondée sur les faits et tenant compte des sexospécificités et des préoccupations environnementales.
 - ii) Parmi de nombreux autres facteurs, la production et la consommation d'agrocarburants influencent les cours internationaux des produits agricoles. L'interaction entre les agrocarburants, les prix des denrées alimentaires et les réactions au niveau de l'offre est dynamique et complexe et il est indispensable d'en distinguer les incidences à court terme et les incidences à long terme.
 - iii) Actuellement, la production d'agrocarburants entre parfois en concurrence avec celle de denrées destinées à l'alimentation. On dispose de nombreux instruments d'orientation, et il faudrait en mettre au point de nouveaux pour garantir que les politiques relatives aux agrocarburants soient cohérentes avec les objectifs de sécurité

alimentaire, et qu'elles visent à limiter les risques et à optimiser les possibilités. Ces instruments sont les suivants: le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition formulé par le Comité, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les indicateurs de durabilité pour la bioénergie élaborés par le Partenariat mondial sur les bioénergies et l'Approche de la bioénergie dans le contexte de la sécurité alimentaire (BEFS) élaborée par la FAO.

- h. A souligné qu'il était important de mener des actions internationales et nationales concertées si l'on voulait que le développement des agrocarburants et les politiques en la matière soient conformes à l'objectif consistant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et contribuent à un développement rural durable tout en respectant les droits fonciers légitimes, et à la réduction de la pauvreté, compte tenu des différents contextes nationaux.

15. A encouragé les gouvernements à veiller à ce que leurs stratégies en matière de sécurité alimentaire et leurs stratégies en matière de sécurité énergétique soient coordonnées, et à ce que toute l'attention requise soit accordée à une gestion durable des ressources naturelles.

16. A recommandé l'élaboration et la mise en œuvre des mesures ci-après par les parties prenantes pertinentes.

Mesures visant à améliorer la cohérence des politiques relatives à la sécurité alimentaire et aux agrocarburants

17. Les gouvernements, la FAO, le Système d'information sur les marchés agricoles, le Partenariat mondial sur les bioénergies, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et les autres organisations internationales sont encouragés à partager régulièrement avec le Comité les résultats de leurs travaux sur les liens entre les agrocarburants et la sécurité alimentaire.

18. Les gouvernements, la FAO et toutes les autres parties prenantes sont encouragés à promouvoir et à faciliter l'échange d'informations et la coopération en ce qui concerne les liens entre agrocarburants et sécurité alimentaire. Cela comprend notamment les analyses, les évaluations et les projections ainsi que la communication en toute transparence des informations sur les hypothèses, des méthodes, des outils et de données ventilées par sexe.

19. Les gouvernements et les autres parties prenantes sont encouragés à mettre en œuvre des politiques et des investissements relatifs à la production d'agrocarburants et de produits alimentaires qui soient conformes aux stratégies de développement nationales et aux accords multilatéraux applicables à la sécurité alimentaire. Une attention particulière devrait également être accordée à la situation des groupes vulnérables et des petits producteurs de denrées alimentaires.

20. S'il y a lieu, les gouvernements et les autres parties prenantes pertinentes sont encouragés à examiner les politiques relatives aux agrocarburants à la lumière d'évaluations impartiales et scientifiques des possibilités et des risques en matière de sécurité alimentaire, afin que les agrocarburants puissent être produits là où leur production est viable d'un point de vue économique, environnemental et social.

21. La FAO est invitée à informer le CSA des progrès réalisés en matière de renforcement des capacités dans les pays membres, en ce qui concerne les politiques sur les agrocarburants qui sont conformes aux objectifs de sécurité alimentaire et les initiatives relatives aux politiques sur les agrocarburants prises à de multiples niveaux. À cet égard, il convient de s'appuyer sur des travaux et des documents existants, notamment les indicateurs de durabilité pour la bioénergie élaborés par le Partenariat mondial sur les bioénergies, l'approche BEFS de la FAO, ainsi que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Les gouvernements et toutes les parties prenantes sont encouragés à promouvoir et à utiliser ces instruments, ainsi qu'à en soutenir la mise en œuvre.

22. La FAO, en collaboration avec les parties prenantes pertinentes, et en consultation avec les États Membres, le cas échéant, est invitée à proposer un programme de travail qui vise à renforcer les capacités des pays et des acteurs désireux d'évaluer leur situation en matière d'agrocarburants, en tenant compte de la question de la sécurité alimentaire aux niveaux mondial, régional et national et des droits fonciers légitimes, de gérer les risques et les possibilités associés au développement des agrocarburants et d'en suivre les incidences. Ce programme pourrait tirer parti du programme de renforcement des capacités conduit par le Partenariat mondial sur les bioénergies.

Mesures visant à promouvoir la recherche-développement sur les agrocarburants et la sécurité alimentaire

23. La sécurité alimentaire, les intérêts des petits exploitants et les questions de parité hommes-femmes doivent être intégrés comme il convient dans la conception, le suivi et l'évaluation de la recherche-développement sur les agrocarburants. La Recherche-développement est importante s'agissant d'améliorer l'efficacité des agrocarburants, sur le plan des ressources et sur le plan des procédés, et d'explorer de nouvelles technologies, y compris les agrocarburants de la deuxième et de la troisième génération. Les partenaires de recherche sont encouragés à concevoir des solutions adaptées aux besoins de toutes les parties prenantes, en particulier aux parties prenantes dans les pays les moins avancés, notamment les femmes et les petits exploitants qui sont les premiers à avoir besoin d'accéder à des services énergétiques modernes.

24. La coopération internationale (y compris la coopération Sud-Sud), le secteur public et les partenariats public-privé ont un rôle important à jouer à l'appui des recherches conduites dans ces domaines. Il est important de veiller à ce que les enseignements tirés de ces partenariats se retrouvent dans la coopération future.

25. La recherche-développement, ainsi qu'il convient, doit permettre de renforcer les capacités d'adapter les unités de transformation et les unités de production d'agrocarburants afin que celles-ci puissent moduler leurs chaînes d'approvisionnement entre l'alimentation humaine, les aliments pour animaux et l'énergie.

Actions concernant les liens entre l'énergie et la sécurité alimentaire

26. Les parties prenantes sont encouragés à soutenir une utilisation plus efficace de l'énergie et des autres ressources, un emploi accru des sources d'énergie renouvelables et un meilleur accès à des services énergétiques durables, notamment dans les filières agroalimentaires, compte tenu des spécificités de chaque pays.

27. Les gouvernements et les divers acteurs devraient appuyer la participation des agriculteurs, en particulier des petits exploitants et des femmes, aux programmes de sécurité alimentaire et énergétique (y compris en ce qui concerne la production et la consommation d'agrocarburants), sur la base, comme il convient, de conditions justes et équitables.

28. Le Comité a encouragé le secteur public et le secteur privé à apporter un appui à l'inscription de la production durable d'agrocarburants dans les politiques relatives à l'agriculture et à la foresterie, compte tenu des spécificités de chaque pays.

B. INVESTIR DANS LA PETITE AGRICULTURE EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

29. Mme Florence Buchholzer (Union européenne), Rapporteur de la Table ronde «Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition», a présenté le thème et l'ensemble des recommandations proposées.

30. Le Comité:

- a. S'est félicité du travail accompli par le Groupe d'experts de haut niveau sur le thème de l'investissement dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et du rapport publié à ce sujet, et a reconnu que les conclusions dudit rapport avaient largement contribué aux recommandations du Comité de la sécurité alimentaire (CSA).

- b. A rappelé le compte rendu des délibérations du Comité à sa trente-septième session, tenue en octobre 2011, sur le thème «Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants», et a souligné qu'il y était reconnu que les petits agriculteurs, dont beaucoup sont des femmes, jouaient un rôle central dans la sécurité alimentaire au niveau local et au niveau mondial. Ce sont eux, en effet, qui investissent le plus dans leurs propres activités. La petite agriculture fournit de nombreux autres avantages en contribuant au maintien de l'emploi et à la réduction de la pauvreté, et en renforçant la gestion durable des ressources naturelles.
- c. Afin de supprimer les obstacles à l'investissement dans la petite agriculture en général, et plus particulièrement ceux auxquels font face les femmes et les jeunes, et afin d'améliorer de la sorte la sécurité alimentaire et la nutrition, le CSA a encouragé les gouvernements, ainsi que les associations de petits exploitants et autres parties prenantes aux niveaux national et international (société civile, organisations locales, secteur privé, instituts de recherche et partenaires du développement international), à:

Faire progresser les politiques nationales, la gouvernance et leur base de connaissances

31. Élaborer – ou la développer, si elle existe déjà – une vision nationale de la petite agriculture qui tienne compte du développement de l'agriculture et du pays en général, qui ancre fermement la petite agriculture dans des stratégies et politiques nationales intégrées, qui consiste notamment à relier les petits exploitants aux marchés, et qui soit définie en concertation avec toutes les parties prenantes nationales, en particulier les petits exploitants – dont, dans de nombreux pays, une majorité de femmes – leurs associations et leurs représentants, dans le cadre du développement durable et de directives et processus fondés sur les droits et caractérisés par la transparence.
32. Sur la base de cette vision et des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, envisager de passer en revue les politiques et stratégies agricoles, urbaines et rurales, ainsi que leurs budgets, en accordant une attention particulière à l'accès des petits exploitants, en particulier des femmes, aux biens de production, aux marchés locaux, nationaux et régionaux, à une formation adéquate, à la recherche, aux technologies et aux services de soutien aux exploitations.
33. Contribuer à l'examen, au financement et à la mise en œuvre de stratégies et de politiques multisectorielles favorisant l'intégration et l'égalité des sexes en lien avec le développement agricole durable, avec l'aide de partenaires internationaux du développement, notamment le FIDA, la FAO, le PAM, la Banque mondiale, les organismes de financement bilatéraux et les banques régionales de développement.
34. Intégrer les principes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la vision nationale et dans la stratégie nationale pour le développement agricole. En outre, encourager la mise en place de services d'appui sexospécifiques compte tenu du rôle crucial que jouent les femmes et afin de répondre aux besoins et problèmes particuliers que rencontrent les petits exploitants agricoles, quel que soit leur sexe.
35. S'attaquer aux problèmes spécifiques posés par l'emploi des jeunes dans la petite agriculture et dans les secteurs ruraux non agricoles en intervenant de manière ciblée sur le plan des politiques. Il s'agira, entre autres, d'améliorer l'éducation et les systèmes de formation, et d'assurer l'égalité d'accès à ces services.
36. Promouvoir des actions d'aménagement sur l'ensemble du territoire afin de coordonner efficacement les investissements publics et privés intersectoriels, notamment dans les secteurs de la petite agriculture et de l'économie non agricole.
37. Améliorer la gouvernance dans le domaine de l'agriculture et du développement rural en adoptant une approche multisectorielle coordonnée tenant dûment compte de la petite agriculture et assurant une participation adéquate de toutes les organisations concernées, en particulier des associations de petits exploitants. Cela suppose que l'on trouve des solutions adaptées à des contextes différents à l'appui d'investissements publics et privés soucieux de la petite agriculture. Retenir les enseignements tirés d'expériences telles que le Programme intégré pour le développement de

l'agriculture en Afrique, le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et d'autres programmes.

38. Élaborer des processus inclusifs assurant la participation des petits exploitants agricoles, des femmes, des jeunes, du secteur privé et d'autres organisations pertinentes. Encourager la reconnaissance juridique et le respect des droits des petits exploitants, notamment le droit de s'organiser démocratiquement et le droit de s'exprimer dans les débats sur les politiques, en assurant une juste représentation des sexes et des générations et, pour y parvenir, appuyer le renforcement des organisations paysannes.

39. Améliorer la gestion de l'information (collecte de données, notamment de données ventilées par sexe, transparence, communication et accès aux données). Réaliser davantage d'analyses factuelles pour dresser un bilan de la petite agriculture, et mettre en évidence ses diverses typologies, ses facteurs incitatifs et ses problèmes, son évolution et sa contribution à diverses réalisations, notamment à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

Promouvoir l'accès aux avoirs, aux biens publics, aux services sociaux, à la recherche et à la vulgarisation, et aux technologies

Accès aux avoirs

40. Prendre acte de la contribution des agriculteurs et des sélectionneurs en matière de conservation et de développement de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Promouvoir la faculté des petits agriculteurs, en particulier les femmes, de sélectionner, de produire, de conserver, d'acheter, d'échanger, de vendre et d'utiliser les semences dont ils ont besoin, notamment les variétés locales, indigènes et modernes, et d'y accéder. Renforcer l'échange d'informations et de connaissances liées à la mise en œuvre pratique au niveau de l'exploitation et encourager l'innovation à l'échelon local. Favoriser la conservation *in situ* et *ex situ* et l'amélioration de la biodiversité agricole par les petits exploitants et les systèmes de recherche et de vulgarisation, conformément à un développement agricole durable et aux bonnes pratiques, notamment au moyen d'approches agroécologiques et d'une intensification durable. Toutes les mesures énoncées dans le paragraphe précédent doivent être conformes au droit national et au droit international applicables.

41. Promouvoir avec force une gouvernance responsable des terres et des ressources naturelles en prêtant une attention particulière à la sécurité de l'accès à la terre et à la sécurité des régimes fonciers, conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et aux autres mesures mises en place par les pays dans cet esprit. Les solutions doivent être adaptées à la situation nationale et s'inscrire dans une approche contextuelle. Il convient également de renforcer les institutions locales compétentes en matière de réglementation de l'accès aux ressources naturelles et de leur utilisation, notamment par les petits exploitants et par les femmes.

Accès aux biens publics, aux services sociaux, à la recherche, à la vulgarisation et aux technologies

42. Faire de l'investissement public une priorité et encourager l'investissement privé en vue d'appuyer notamment les investissements des petits exploitants agricoles, entre autres dans les secteurs ci-après: la gestion des ressources en eau, la gestion durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la conservation des sols, les forêts, le transport et les infrastructures, les routes de desserte notamment, les infrastructures énergétiques et les installations de manipulation après récolte; ainsi que les réseaux ruraux de télécommunication et d'électrification.

43. Effectuer des investissements publics tenant compte de l'égalité hommes-femmes et encourager l'investissement privé dans les services de santé, les soins aux enfants, la nutrition, l'éducation et le renforcement des capacités, la protection sociale et l'eau et l'assainissement, pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et réduire la pauvreté des petits exploitants agricoles.

44. Renforcer la recherche participative, la vulgarisation et les services agricoles, en particulier lorsqu'ils visent à répondre aux besoins spécifiques des petits exploitants et notamment des agricultrices, en vue d'accroître leur productivité, de diversifier leur production et améliorer la valeur nutritionnelle des produits, et de renforcer leur résilience, notamment face au changement climatique,

selon les principes du développement durable. L'approche idéale consiste à conjuguer le savoir traditionnel des agriculteurs et des peuples autochtones et les résultats de la recherche scientifique, selon l'opportunité.

45. Promouvoir les technologies permettant aux petits exploitants d'améliorer la qualité de leur production. Tenir compte des problèmes spécifiques rencontrés par les petits exploitants pour se conformer aux réglementations sanitaires et phytosanitaires nationales et garantir leur accès aux programmes et produits dont ils ont besoin à cette fin.

Favoriser les investissements ainsi que l'accès aux marchés, aux services productifs et aux ressources

46. ***Promouvoir les investissements des petits exploitants, et les investissements en leur faveur.*** Améliorer les politiques, les marchés et les institutions de sorte à favoriser les débouchés économiques des petits exploitants. Atténuer la volatilité excessive des prix et les risques non transférables encourus par les petits agriculteurs, au moyen de politiques publiques conformes aux engagements internationaux. Mettre en place et/ou développer des chaînes de valeur et permettre aux petits exploitants de pleinement participer aux chaînes de valeur de leur choix. Veiller à ce que les pratiques commerciales soient loyales et conformes à la loi pour toutes les parties et améliorer la capacité de négociation des petits exploitants. Il faudra, pour ce faire, poursuivre les efforts de mise au point de mesures, de directives techniques et d'outils notamment en faveur de l'agriculture sous contrat et de partenariats publics-privés, en concertation avec les associations de petits exploitants, les experts des organisations compétentes du système des Nations Unies et d'autres centres d'expertise.

47. ***Accès aux marchés.*** Favoriser, conformément aux engagements internationaux, le développement de marchés, de systèmes de distribution et commercialisation et de mécanismes rémunérateurs pour les petits agriculteurs et les économies rurales, ainsi que l'accès à ces différents systèmes. Reconnaître l'importance d'échanges non monétaires de produits et de services, ainsi que l'importance des systèmes alimentaires locaux pour les petits exploitants, notamment leur potentiel d'approvisionnement dans le cadre de programmes d'alimentation des collectivités et des écoles. Créer des liens adaptés et assurer la participation des petits exploitants, hommes et femmes, à chaque étape des chaînes de valeur dans les marchés nationaux, régionaux et mondiaux. Faciliter et stimuler la coopération entre petits agriculteurs en créant, par exemple, des coopératives ou d'autres instruments d'organisation du marché favorables aux petits exploitants et conformes aux engagements internationaux.

48. ***Services financiers.*** Améliorer les conditions réglementaires et les infrastructures financières permettant aux petits agriculteurs d'accéder à tout un ensemble de services financiers qui répondent à leurs besoins, en accordant une attention particulière aux difficultés que rencontrent les femmes et les jeunes dans ce domaine. Les services financiers concernés sont les suivants: dépôts d'épargne sûrs; transactions monétaires et envois de fonds; services bancaires mobiles; crédits (y compris microcrédits) à court et long termes fiables; régimes d'assurance publique (notamment assurance indexée); bourses de commerce; et systèmes de récépissés d'entrepôt. Réduire les risques financiers, abaisser les coûts de transaction et faciliter les investissements à long terme, notamment pour le matériel agricole, la transformation des produits alimentaires et d'autres activités à valeur ajoutée menées dans les petites exploitations. Le cas échéant, prendre des mesures pour alléger les problèmes de liquidités, non seulement pour les dépenses courantes d'exploitation (par exemple les engrais, les semences), mais aussi pour les investissements à moyen et long termes, tout en évitant d'aggraver l'endettement des petits agriculteurs. Soutenir ces initiatives par des mesures budgétaires ciblées bien conçues. Toutes les mesures énoncées dans le paragraphe précédent doivent être mises en œuvre dans le plein respect des engagements internationaux.

49. ***Investir au-delà de l'exploitation.*** Promouvoir les investissements publics et encourager les investissements privés afin de mettre en place une économie rurale non agricole décentralisée facilitant l'accès des petits exploitants à d'autres sources de revenus, en renforçant l'économie agricole et en contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il faut pour cela investir dans le renforcement des capacités et le développement de l'esprit d'entreprise, selon les cas, en ciblant particulièrement les jeunes – filles et garçons – afin qu'ils puissent être employés dans une agriculture

modernisée, ainsi que dans d'autres activités et sur d'autres marchés du travail liés à l'agriculture. Cela exige également de faciliter l'investissement dans le développement de nouvelles activités.

En outre, le Comité:

50. A encouragé les parties prenantes à faire part de l'expérience qu'elles auront tirée de l'application de ces recommandations dans leur contexte national à l'occasion du Forum de haut niveau sur le thème du lien entre les petits exploitants agricoles et les marchés, prévu dans le Programme de travail pluriannuel de 2015. A encouragé, de façon générale, la coopération internationale et le partage des expériences en matière de développement de la petite agriculture à travers le monde, les associations de petits exploitants devant être pleinement impliquées et jouer un rôle déterminant.

51. A invité les membres du Comité et les parties prenantes à encourager la diffusion des conclusions du rapport publié par le Groupe d'experts de haut niveau, ainsi que les présentes recommandations, auprès des forums et processus concernés, notamment la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et des principes pour un investissement agricole responsable, l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014), le Droit à l'alimentation +10 et le programme de développement pour l'après 2015.

V. AXES DE TRAVAIL DU CSA

A. PRINCIPES POUR UN INVESTISSEMENT AGRICOLE RESPONSABLE

52. Mme Christina Blank (Suisse), Présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur l'investissement agricole responsable, a présenté le document «Bilan actualisé des consultations visant à élaborer des principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition» (CFS 2013/40/6).

53. Le Comité a pris note de la mise à jour présentée dans le document CFS 2013/40/6 et a approuvé le calendrier proposé pour la voie à suivre, tel qu'il figure au paragraphe 6.

B. LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DURANT LES CRISES PROLONGÉES

54. Mme Josephine Wangari Gaita (Kenya), Co-Présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur la lutte contre l'insécurité alimentaire durant les crises prolongées, a présenté le document intitulé «Le point sur le processus de consultation mis en place en vue de l'élaboration d'un programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée» (CFS 2013/40/7).

55. Le Comité:

- a. s'est dit satisfait des progrès réalisés à ce jour dans l'élaboration d'un programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée;
- b. a apprécié les efforts mis en œuvre en vue de l'exécution des trois mesures immédiates définies comme étant les domaines d'action prioritaires pour l'élaboration d'un tel programme;
- c. a pris note de la mise à jour présentée dans le document portant la cote CFS 2013/40/7 et a approuvé le calendrier proposé pour la voie à suivre tel qu'il figure au paragraphe 15.

C. CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

56. La présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, Mme Candice Sakamoto Vianna (Brésil), a présenté les documents CFS 2013/40/5 – *Processus de mise à jour du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition* – et CFS 2013/40/5 Add.1 – *Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Deuxième version (2013)*.

57. Le Comité a réaffirmé que le principal avantage du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition était qu'il posait un cadre général visant à améliorer la convergence et la coordination des politiques et à synchroniser les actions menées par un large éventail de parties prenantes, au moyen d'indications pratiques et de grandes recommandations sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

58. Le Comité:

- a. a approuvé le processus de mise à jour du Cadre stratégique mondial, tel qu'il figure dans le document CFS 2013/40/5 Rev.1.;
- b. a approuvé la deuxième version du Cadre stratégique mondial (2013), qui comprend des recommandations générales sur la protection sociale à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition et sur la sécurité alimentaire et le changement climatique, recommandations approuvées par le CSA à sa trente-neuvième session, en 2012, et a encouragé toutes les parties prenantes à promouvoir et utiliser ce document, tout en reconnaissant son caractère facultatif;
- c. est convenu que les données statistiques présentées dans la section 1 du Cadre stratégique mondial devaient être actualisées tous les ans pour correspondre à celles figurant dans les rapports sur *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde*.

D. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

59. Le Président du Groupe de travail sur le Règlement intérieur du CSA, M. Guo Handi (Chine), a présenté le document intitulé «Propositions d'amendements à apporter au règlement intérieur du CSA et à l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation et résultats du Groupe de travail du CSA sur le règlement intérieur» (CFS 2013/40/10).

60. Le Comité s'est félicité du travail du Groupe de travail du Bureau du CSA sur le Règlement intérieur.

61. Le Comité:

- a. a approuvé le mandat, la révision des qualifications et la procédure de sélection du nouveau Secrétaire du CSA;
- b. a approuvé les modalités et conditions relatives à l'incorporation au sein du Secrétariat du CSA de personnel détaché par d'autres organismes du système des Nations Unies directement concernés par la sécurité alimentaire et la nutrition;
- c. a demandé à la FAO, au FIDA et au PAM de procéder dès que possible au recrutement du Secrétaire du CSA.

62. Le mandat, les qualifications révisées et la procédure de sélection du nouveau Secrétaire du CSA ainsi que les modalités et conditions relatives à l'incorporation au sein du Secrétariat du CSA de personnel d'autres organismes du système des Nations Unies directement concernés par la sécurité alimentaire et la nutrition sont reproduits à l'annexe D.

63. Le Comité:

- a. a entériné la proposition d'amendement à apporter à l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation (RGO) et a demandé au Conseil de la transmettre à la Conférence pour approbation à sa trente-neuvième session (Rome, 6-13 juin 2015);
- b. a rejeté la proposition de modification de l'Article IV (Groupe consultatif) du Règlement intérieur du CSA. Résultats du vote: 21 voix pour, 47 voix contre, 6 abstentions.

64. Le Comité:

- a. a chargé le Bureau de déterminer, parmi les critères de sélection pour la nomination des membres du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition mentionnés au paragraphe 43 du document relatif à la réforme

du CSA et au paragraphe 10 du règlement intérieur du Groupe de haut niveau³, ceux qui doivent figurer à l'Article V du Règlement intérieur du CSA, en vue de soumettre une proposition à ce sujet au Comité à sa session d'octobre 2014⁴;

- b. a chargé le Bureau d'analyser d'urgence, en consultant le Groupe consultatif, le rôle de celui-ci, sa composition, les catégories qui y sont représentées et le processus de sélection au sein de chaque catégorie afin d'en renforcer la contribution. Le Bureau soumettra une proposition à ce sujet au Comité à sa session d'octobre 2014;
- c. a chargé le Bureau de faire mieux ressortir, dans le document relatif à la réforme du CSA, la distinction entre les participants et les observateurs assistant aux sessions du CSA et de présenter une proposition à ce sujet au Comité à sa prochaine session, en octobre 2014.

E. CADRE DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CSA

65. La présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, Mme Mary Mubi, Ambassadrice du Zimbabwe, a présenté le document CFS 2013/40/8 – *Cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)*.

66. Le Comité:

- a. s'est félicité des activités du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi;
- b. a déclaré faire sien le document CFS 2013/40/8, qui constitue un grand pas vers le cadre de suivi des décisions et recommandations du CSA et une référence importante pour les activités du groupe en cours; Plus particulièrement, le Comité:
- c. a souligné le rôle important que joue le Comité en tant que plateforme par le biais de laquelle les parties prenantes peuvent échanger régulièrement des données d'expérience ainsi que des pratiques sur les activités de suivi dans les domaines stratégiques à tous les niveaux (national, régional et mondial);
- d. a reconnu l'importance du processus de suivi du CSA pour améliorer l'efficacité du Comité;
- e. a approuvé la proposition de plan d'action visant à diffuser les décisions du CSA dans le cadre de sa stratégie de communication;
- f. a approuvé la proposition tendant à centrer le suivi du CSA sur les grands produits stratégiques et catalytiques du Comité;
- g. a approuvé la conduite d'évaluations périodiques de l'efficacité avec laquelle le CSA améliore les cadres institutionnels notamment au niveau national et promeut la participation et la cohérence des parties prenantes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il a recommandé spécifiquement de réaliser une enquête initiale visant à établir la situation actuelle, qui servirait de référence pour évaluer les progrès accomplis;
- h. a souligné la nécessité que les mécanismes de suivi du CSA s'appuient sur les mécanismes existants aux niveaux national, régional et mondial;
- i. a demandé et recommandé que le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi poursuive ses activités en 2014 et fasse rapport au CSA à sa quarantième et unième session, en fonction des ressources disponibles;
- j) a souligné qu'il était nécessaire d'utiliser le suivi et l'évaluation pour améliorer le travail du CSA et la formulation de ses futures recommandations, afin qu'elles soient simples, précises, concises, concrètes et assorties de délais.

F. PROGRAMME DE TRAVAIL, PRIORITÉS ET QUESTIONS NOUVELLES

67. Le Comité a examiné le «Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour 2014-2015» (CFS 2013/40/9 Rev.1) présenté par Mme Christine Ton Nu

³ http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/HLPE/CFS_HLPE_Rule_Procedures_Fr.pdf

⁴ CFS 2013/40/Inf.15.

(France), présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités.

68. Le Comité:

- a. S'est félicité des travaux réalisés par le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités et a recommandé que ces activités se poursuivent de façon à rationaliser le programme de travail et à en fixer les priorités, ainsi qu'à mettre en œuvre le processus proposé en matière de sélection et de hiérarchisation des activités du CSA pour l'exercice biennal 2014-2015;
- b. A adopté le programme de travail pluriannuel du CSA pour 2014-2015, notamment les thèmes proposés pour les rapports du Groupe d'experts de haut niveau, les cycles d'activité principaux et autres;
- c. A adopté la note d'orientation révisée sur la sélection et la hiérarchisation des activités du CSA (annexée au programme de travail pluriannuel).
- d. A noté que les activités proposées non retenues dans le Programme de travail pluriannuel pour 2014-2015 seraient incluses dans les documents d'information, et qu'elles feraient l'objet d'un examen, avec les autres contributions, lors du processus futur de sélection et de hiérarchisation.

G. STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

69. Le Comité a examiné le document intitulé «Comité de la sécurité alimentaire mondiale – stratégie de communication» (CFS 2013/40/4), présenté par Mme Cordelia Salter (Secrétariat du CSA). Le Comité:

- a. a reconnu que des initiatives de sensibilisation et de diffusion de l'information devaient faire partie intégrante de l'élaboration et du déroulement de tous les travaux du Comité;
- b. a fait observer qu'une communication efficace était importante pour la réalisation des objectifs du CSA car faire connaître le Comité et ses produits est la première des conditions pour que ces derniers soient adoptés et appliqués de plein gré, compte tenu des situations particulières;
- c. a approuvé les éléments de la stratégie, telle que présentée, et a recommandé et demandé instamment que le Secrétariat élabore un plan d'exécution comportant un budget, en étroite collaboration avec le Bureau et le Groupe consultatif;
- d. a noté que la communication devait faire partie intégrante de tous les travaux du CSA.

VI. COORDINATION ET LIENS AVEC LE CSA

70. L'objectif de ce point de l'ordre jour était de renforcer les liens et de promouvoir une communication réciproque entre le CSA et les autres parties intéressées par la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux mondial, régional et national.

71. Ceci s'inscrit dans le triple rôle du CSA:

- Coordination au niveau mondial
- Convergence des politiques
- Appui et avis fournis aux pays et régions (document sur la *Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*, 2009)

72. La session avait pour thème général:

Modèles multipartites visant à promouvoir la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable: vers le Programme de développement pour l'après 2015.

73. Le CSA encourage la participation de tous les acteurs concernés aux forums sur la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux mondial, régional et national. Le Comité souligne également l'importance des processus multipartites s'agissant de parvenir à une agriculture durable et à une bonne

nutrition. Les activités menées, les pratiques optimales et les enseignements qui en sont tirés et qui ont été mis en évidence lors de cette session sont utiles pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015.

74. La session a été l'occasion de présenter des expériences pertinentes quant à l'engagement du CSA dans le Programme de développement pour l'après 2015, des initiatives régionales ayant trait à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les dispositions institutionnelles visant à promouvoir les actions multipartites menées au niveau national dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

75. M. David Nabarro, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la sécurité alimentaire et la nutrition, a été le facilitateur des trois conférences-débats. Le Comité s'est félicité de la participation des membres des groupes de discussion à la session.

Initiatives mondiales et régionales et liens avec le CSA

Initiatives mondiales: Programme de développement pour l'après 2015

Membres du groupe de discussion:

- M. Macharia Kamau, Ambassadeur et Représentant permanent de la République du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New York, et Co-président du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable
- M. Néstor Osorio, Ambassadeur et Représentant permanent de la République de Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New York, et Président du Conseil économique et social
- Mme Louise Kantrow, Représentante permanente de la Chambre de commerce internationale (CCI) auprès de l'Organisation des Nations Unies
- M. Flavio Valente, Secrétaire général du Réseau d'information et d'action pour le droit à se nourrir (membre du Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition)

Initiatives régionales: Alliance du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)

Membres du groupe de discussion:

- M. Tony Burdon, Responsable du Département de la croissance et de la résilience du Ministère britannique du développement international
- M. Yaya Olaniran, Ambassadeur et Représentant permanent de la République fédérale du Nigéria auprès des organisations du système des Nations Unies ayant leur siège à Rome et Président du CSA
- Mme Ruth Rawling, Vice-présidente de Cargill pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique
- M. Mamadou Cissokho, Président du Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

Expérience acquise et enseignements tirés au niveau national

Membres du groupe de discussion:

- **Brésil – Conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnelle**
Mme Maria Emilia Pacheco, Présidente du Conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (Brésil)
- **Thaïlande – Effets des systèmes alimentaires et agricoles sur la nutrition**
M. Kraissid Tontisirin, Professeur, Conseiller principal de l'Institut de nutrition, Université de Mahidol (Thaïlande)

76. Il est ressorti des débats les avis ci-après.

- a. Depuis 2000, le monde a changé. Par conséquent, les futurs plans et activités de développement devraient à l'avenir être plus universels, ouverts et transformatifs et mettre

davantage l'accent sur la gouvernance, les liens réciproques, la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

- b. L'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition revêtent une importance cruciale à l'égard de plusieurs domaines d'action, notamment la réduction de la pauvreté, l'autonomisation des femmes, l'emploi des jeunes, le changement climatique, l'utilisation de l'énergie et la gestion de l'eau. En tant qu'espace de dialogue multipartite offrant à tous les acteurs la possibilité d'échanger leurs points de vue, le CSA a pour vocation d'être un foyer de réflexion ouverte et participative sur les questions épineuses et les dissensions concernant la sécurité alimentaire et la nutrition.
- c. Il a été préconisé que le CSA s'engage activement dans le Programme de développement pour l'après 2015, en alimentant le débat par l'expérience inestimable de ses multiples parties prenantes et grâce à la plateforme multipartite, et qu'il plaide pour l'ajout d'un objectif en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition parmi les objectifs de développement durable.
- d. Toutes les parties intéressées ont été appelées à faire le nécessaire afin que le Programme de développement pour l'après 2015 reflète comme il se doit la vision du CSA, à savoir «un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale».
- e. Le dialogue sur le développement aux niveaux régional et national doit figurer parmi les objectifs du programme de développement pour l'après 2015.
- f. Il faut s'efforcer d'accroître la convergence des différentes initiatives relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition de sorte qu'elles s'appuient et s'alignent sur les activités régionales et les efforts consentis par les pays.
- g. Le Bureau du CSA et le Groupe consultatif ont été encouragés à étudier ensemble les modalités selon lesquelles le CSA devrait poursuivre entre ses sessions le dialogue sur les points de vue particuliers exprimés lors de la présente session.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A. Élection du président et du Bureau du CSA

77. Le Comité a élu par acclamation présidente du CSA Mme Gerda Verburg, Ambassadrice et Représentante permanente du Royaume des Pays-Bas.

78. Le Comité a élu par acclamation membres et suppléants du Bureau du CSA les membres suivants:

- Membres: Afghanistan, Argentine, Australie, Brésil, Congo, États-Unis d'Amérique, France, Ouganda, Pakistan, Philippines, Soudan, Suisse
- Suppléants: Arménie, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Équateur, Indonésie, Italie, Jordanie, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Oman.

B. Dispositions relatives à la session d'octobre 2014 du CSA

79. Le Comité a recommandé que la quarante et unième session soit organisée au Siège de la FAO, à Rome, du 13 au 17 octobre 2014, comme indiqué dans le calendrier provisoire des sessions des organes directeurs de la FAO. Les dates exactes seront fixées par le Directeur général, en consultation avec le président du Comité.

C. Adoption du rapport

80. Le présent rapport a été adopté dans son ensemble le 11 octobre 2013.

D. Participation potentielle du CSA au processus du programme de développement pour l'après 2015

81. Le CSA souligne le rôle essentiel de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'élimination de la pauvreté dans l'élaboration du programme de développement pour l'après 2015 et charge le Bureau, en consultation avec le Groupe consultatif, d'étudier les moyens pour le CSA de contribuer au processus décisionnel relatif au programme de développement pour l'après 2015 à New York.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

- a. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- b. Composition du Comité
- c. Composition du Comité de rédaction

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA QUARANTIÈME SESSION DU CSA

- d. Déclaration du Secrétaire général de l'ONU (à confirmer)
- e. Déclarations des chefs de secrétariat de la FAO, du FIDA et du PAM et du Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition
- f. Déclaration du Président du CSA

III. L'ÉTAT DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE MONDE 2013

IV. CONVERGENCE DES POLITIQUES

- a. Agrocarburants et sécurité alimentaire
- b. Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition

V. AXES DE TRAVAIL DU CSA

- a. Principes pour un investissement agricole responsable
- b. Lutte contre l'insécurité alimentaire durant les crises prolongées
- c. Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition
- d. Règlement intérieur
- e. Cadre de suivi des décisions du CSA
- f. Programme de travail, priorités et questions nouvelles
- g. Stratégie de communication du CSA

VI. COORDINATION ET LIENS AVEC LE CSA

VII. QUESTIONS DIVERSES

ANNEXE B

COMPOSITION DU COMITÉ

Afghanistan	Burundi	Estonie
Afrique du Sud	Cameroun	États-Unis d'Amérique
Algérie	Canada	Éthiopie
Allemagne	Cap-Vert	ex-République yougoslave de Macédoine
Angola	Chili	Fédération de Russie
Arabie saoudite	Chine	Finlande
Argentine	Chypre	France
Arménie	Colombie	Gabon
Australie	Congo	Gambie
Autriche	Costa Rica	Ghana
Bangladesh	Côte d'Ivoire	Grèce
Bélarus	Cuba	Guatemala
Belgique	Danemark	Guinée
Bénin	Égypte	Guinée équatoriale
Bolivie (État plurinational de)	El Salvador	Haïti
Brésil	Émirats arabes unis	Honduras
Bulgarie	Équateur	Hongrie
Burkina Faso	Érythrée	Inde
Indonésie	Espagne	République-Unie de Tanzanie
Iran (République islamique d')	Mexique	Roumanie
Iraq	Mozambique	Royaume-Uni
Irlande	Nicaragua	Saint-Marin
Islande	Nigéria	Sénégal
Israël	Norvège	Singapour
Italie	Nouvelle-Zélande	Slovaquie
Japon	Oman	Slovénie
Jordanie	Ouganda	Soudan
Kenya	Pakistan	Sri Lanka
Koweït	Panama	Suède
Lesotho	Paraguay	Suisse
Liban	Pays-Bas	Tchad
	Pérou	Thaïlande
	Philippines	

Libéria	Pologne	Togo
Libye	Portugal	Turquie
Lituanie	Qatar	Ukraine
Luxembourg	République arabe syrienne	Union européenne (Organisation membre)
Madagascar	République centrafricaine	Uruguay
Malaisie	République de Corée	Venezuela (République bolivarienne du)
Malawi	République dominicaine	Yémen
Mali	République populaire démocratique de Corée	Zambie
Maroc	République tchèque	Zimbabwe
Mauritanie		

ANNEXE C

LISTE DES DOCUMENTS

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
CFS 2013/40/1	Ordre du jour provisoire annoté	I
CFS 2013/40/2	Table ronde: agrocarburants et sécurité alimentaire	IV.a
CFS 2013/40/2 Add.1 Rev.1	Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Résumé du rapport <i>Agrocarburants et sécurité alimentaire</i>	IV.a
CFS 2013/40/3	Table ronde: investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition	IV.b
CFS 2013/40/3 Add.1	Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Résumé du rapport <i>Investir dans la petite agriculture pour parvenir à la sécurité alimentaire</i>	IV.b
CFS 2013/40/4	Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Stratégie de communication	V.g
CFS 2013/40/5	Processus de mise à jour du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition	V.c
CFS 2013/40/5 Add.1	Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Deuxième version (2013)	V.c
CFS 2013/40/6	Bilan actualisé des consultations visant à élaborer des principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition	V.a
CFS 2013/40/7	Le point sur le processus de consultation mis en place en vue de l'élaboration d'un programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée	V.b
CFS 2013/40/8	Cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)	V.e
CFS 2013/40/9 Rev.1	Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour 2014-2015	V.f
CFS 2013/40/10	Propositions d'amendements à apporter au Règlement intérieur du CSA et à l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation et résultats du Groupe de travail du CSA sur le Règlement intérieur	V.d
CFS:2013/40/Inf.1	Calendrier provisoire	I
CFS 2013/40/Inf.2	Liste des documents	I
CFS 2013/40/Inf.3	Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale	I
CFS 2013/40/Inf.4	Liste des délégués, participants et observateurs	I

CFS 2013/40/Inf.5	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne	I
CFS 2013/40/Inf.6	Déclaration du Secrétaire général des Nations Unies ou de son représentant	II
CFS 2013/40/Inf.7*	Déclaration du Directeur général de la FAO	II
CFS 2013/40/Inf.8	Déclaration du Président du FIDA ou de son représentant	II
CFS 2013/40/Inf.9	Déclaration de la Directrice exécutive du PAM ou de son représentant	II
CFS 2013/40/Inf.10	Déclaration du Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition	II
CFS 2013/40/Inf.11	Déclaration du Président du CSA	II
CFS 2013/40/Inf.12	Coordination et liens avec le CSA. Directives de la session et informations générales	
CFS 2013/40/Inf.13	Suivi des progrès accomplis au regard des décisions et des recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondial (CSA)	V.e
CFS 2013/40/Inf.14	Rapport sur les dépenses du CSA 2012	V.f
CFS 2013/40/Inf.15	Dispositions et décisions relatives au Secrétaire du CSA, au Secrétariat, au Groupe consultatif et au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition	V.d

ANNEXE D

EXTRAIT DU DOCUMENT CFS 2013/40/10/Rev.1 «PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS À APPORTER AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSA ET À L'ARTICLE XXXIII DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION ET RÉSULTATS DU GROUPE DE TRAVAIL DU CSA SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR»

Le Secrétaire du CSA et l'incorporation d'autres instances du système des Nations Unies au sein du Secrétariat du CSA

1. *Procédure de sélection, qualifications requises et mandat*

À sa réunion du 6 août 2013, le Bureau a examiné et approuvé les propositions ci-dessous, en vue de les soumettre au Comité de la sécurité alimentaire mondiale, pour approbation à sa quarantième session:

a. Attributions d'un Secrétaire du CSA de classe D-1

- Sous l'autorité générale du Président du CSA et en étroite collaboration avec le Bureau et le Groupe consultatif, ainsi qu'avec les présidents des groupes de travail, en leur qualité de représentants des membres et des participants du CSA, le titulaire devra:
 - a) gérer et superviser le Secrétariat;
 - b) gérer le budget du CSA, rendre compte de son utilisation et communiquer les informations financières pertinentes;
 - c) conduire la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation de ressources du CSA;
 - d) conduire la mise en œuvre de la Stratégie de communication du CSA, de la communication entre les parties prenantes du Comité et de la diffusion des publications;
 - e) veiller à apporter un appui technique, administratif et logistique au Président du CSA et aux présidents des groupes de travail et des équipes techniques;
 - f) superviser les activités de fourniture d'éléments techniques aux fins de la préparation des publications, des documents de travail et des réunions du CSA;
 - g) assurer la supervision générale des services d'appui fournis par le Secrétariat du CSA au Groupe d'experts de haut niveau;
 - h) faire en sorte que les trois organisations ayant leur siège à Rome soient tenues informées des activités du Comité par les voies de communication appropriées.
- Le Secrétaire est soumis aux statuts et règlements de la FAO.

b. Qualifications

- Le titulaire du poste doit:
 - a) avoir une expérience professionnelle du fonctionnement des processus multilatéraux et multipartites et de leur gestion
 - b) posséder un diplôme d'études supérieures, de préférence dans des disciplines touchant à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
 - c) avoir une expérience professionnelle pertinente sur les questions et les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition et, de préférence, avoir publié des ouvrages ou articles sur ces questions.
- Les autres détails concernant l'avis de vacance et les qualifications requises pour le poste de Secrétaire – compétences d'encadrement, compétences linguistiques et autres compétences essentielles – seront définis en commun par les trois organisations sises à Rome et communiqués rapidement au Comité, par l'intermédiaire du Bureau et du Groupe consultatif.

c. Procédure de sélection

- La sélection doit être menée de façon transparente et être ouverte à tout candidat réunissant les qualifications requises.
- L'avis de vacance de poste sera affiché sur les sites web respectifs de la FAO, du FIDA et du PAM. Il sera diffusé plus largement sur d'autres médias et relayé par les différentes parties prenantes du CSA.
- Le comité de sélection sera composé de représentants désignés par les chefs de secrétariat de chacune des trois organisations ayant leur siège à Rome (un par organisation).
- Le processus d'entretien se déroulera conformément aux usages des trois organisations sises à Rome.
- Le Directeur général de la FAO nommera le Secrétaire en se fondant sur la décision du comité de sélection.

Les éléments ci-dessus serviront de fondement pour rédiger l'avis de vacance de poste et procéder aux étapes de la sélection, tâches qui incombent aux trois organisations ayant leur siège à Rome.

2. *Incorporation d'autres instances du système des Nations Unies au sein du Secrétariat du CSA*

- Le Secrétariat doit solliciter, selon les besoins, un apport en personnel de la part d'autres instances du système des Nations Unies.
- Au cas où elles envisageraient de détacher un ou plusieurs de leurs fonctionnaires au Secrétariat du CSA, les instances des Nations Unies directement concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition peuvent présenter une demande officielle accompagnée de justificatifs au Secrétariat et au Président du CSA. Compte tenu de la charge de travail, des priorités et des besoins du Comité, ceux-ci détermineront s'il y a lieu d'inviter lesdits fonctionnaires à intégrer l'équipe du Secrétariat et informeront le Bureau et le Groupe consultatif de leur décision.
- L'étape suivante sera la signature d'un accord entre l'instance intéressée et la FAO, conformément aux statuts et règlements de l'Organisation. Dans cet accord seront spécifiées les modalités de participation et les questions d'ordre administratif.